



17 fev 1886
AN 1886

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune de *Grand-Maison*

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} Instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

Nota. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *Grand-Maison* pendant l'an 1886.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1885.

L. Juge

N. 1

Deux Janvier



Jeanne Lalanne

Acte en date du vingt huit octobre mil huit cent dix huit inscrit au registre de cette commune, Jeanne Lalanne et son mariage avec Eugène, Marcus Perret dont mention faite par nous le cinq de ce mois.

Mariée à Héricourt (H. Saône) le dix neuf octobre mil huit cent quarante neuf avec Eugène, Marcus Perret le vingt deux octobre mil huit cent quarante neuf par le Maire

Decedee à Montbeliard Doubs le treize Juin mil huit cent soixante huit le 15 Juin 1868. Le Maire

N. 2

Deux Janvier

Mariane Elisabeth Nelly Fortin

Acte en date du treize mai mil huit cent dix huit inscrit à la mairie de Bourdeaux, Mariane Elisabeth Nelly Fortin dont la naissance est constatée dans l'acte ci-dessus et son mariage avec Jean, Marie Numa Bourlaque dont mention faite par nous le cinq de ce mois.

E. Dantagnon

21

Deux Janvier mil huit cent quatre vingt soi, à quatre heures du soir,

Acte de mariage de Jeanne Lalanne, née le 20 Janvier au lieu de Cabarrucq, commune de St André de Cubra; fille légitime de Jean Lalanne, cultivateur, âgé de vingt-un ans, et de Anne Charpentier, sans profession, âgée de dix-neuf ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cabarrucq.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Jean Bernard, cultivateur, âgé de cinquante huit ans, Second témoin Sainte Vige, cultivateur, âgé de quarante six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qu'il est vrai et exact.

Le présent acte a été lu par moi le Maire Martin Dantagnon, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Le présent acte a été lu par moi le Maire Martin Dantagnon, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Deux Janvier mil huit cent quatre vingt six, à onze heures du matin.

Acte de mariage de Marianne Elisabeth Nelly Fortin, née le 20 Janvier au lieu de Cabarrucq, commune de St André de Cubra; fille légitime de Bernard Fortin, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Perronne Gorse, sans profession, âgée de trente trois ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

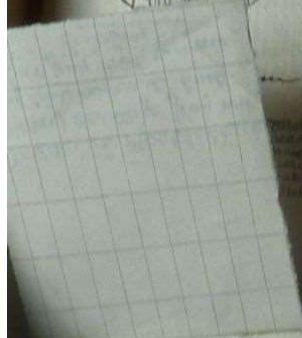
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Jean Marie Montaud, cultivateur, âgé de cinquante cinq ans, Second témoin Alfred Lachacq, pharmacien, âgé de vingt sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture.

Le présent acte a été lu par moi le Maire Martin Dantagnon, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Le présent acte a été lu par moi le Maire Martin Dantagnon, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

N. 1
Du 2 Janvier



Par acte de leur mariage, en date du deux Janvier mil huit cent quatre vingt sept, le sieur Jean Lalanne et Mme Charpentier ont reconnu et légitimé l'enfant Jean Lalanne, enregistré au greffe de la commune de Cubzac le deux Janvier mil huit cent quatre vingt sept.

Ed. Dantigny
N. 2

Du 7 Janvier
Mme Elisabeth
Nelly Fortin

Par acte en date du deux Janvier mil huit cent dix inscrit à la mairie de Bordeaux, Marie Elisabeth Nelly Fortin dont la naissance est constatée dans l'acte ci-dessus a contracté mariage avec Jean Marie Numa Bourcigues dont mention faite par nous, officier de l'état civil le cinq Janvier mil huit cent dix.

Ed. Dantigny

21
Du deux Janvier mil huit cent quatre vingt sept, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jeanne Lalanne, née hier à deux heures du matin au lieu de Cubzac, commune de Cubzac, fille légitime de Jean Lalanne, cultivateur, âgé de vingt un an, et de Mme Charpentier, son épouse, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Bernard, cordonnier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Louis Vige, bouvier, âgé de quarante six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à mon père par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit ne s'avoir.

Le présent acte a été lu par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Les témoins ont signé et ont écrit leur nom, ont signé et ont écrit leur nom, ont signé et ont écrit leur nom, ont signé et ont écrit leur nom, ont signé et ont écrit leur nom.

Ed. Dantigny L. Vige Ed. Dantigny

Du cinq Janvier mil huit cent quatre vingt sept, à onze heures du matin.

Acte de naissance de Marie Elisabeth Nelly Fortin, née ce jour à deux heures du matin au Bourg de Cubzac, fille légitime de Bernard Fortin, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Suzanne Goss, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Marie Bourcigues, marchand, âgé de cinquante cinq ans, second témoin Alfred Lachaze, pharmacien, âgé de vingt sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à mon père par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et signé avec nous après lecture, et non le déclarant qui a dit ne s'avoir.

Le présent acte a été lu par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

N. 1
Du 7 Janvier

Du sept Janvier mil huit cent quatre vingt
trois, à quatre heures du soir.
Acte de mariage de Jeanne Marie Dubouché
née le 10 à son lieu de naissance au bourg de St. André
fille légitime de son Delays, marchand qui cultive
à son tour, et de Jeanne Ducas, sans profession, âgée de trente
sept ans, et demeurant ensemble au bourg de St. André de
L'Isle.
Le mariage a été célébré en présence
Premier témoin Jean Chasvini, professeur, âgé de
deux ans, second témoin Pierre Robin, sabotier, âgé de cinquante
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons redonné le présent acte que
le mariage a été déclaré et signé ainsi que
Comté de Dantagnan, le jour
Dantagnan, le jour de St. André de L'Isle, faisant
fonction d'officier public de l'état civil.

Delays
Dantagnan
Robin

Decret de Louverture
(Acte de mariage) de vingt
trois Janvier 1773.
le 29 Janvier 1773.
le Maire
Lambert

N. 4
Du 11 Janvier

Du onze Janvier mil huit cent quatre vingt trois, à
neuf heures du matin.
Acte de mariage de Pierre Joseph Bouchet, né le onze
à son lieu de naissance au bourg de St. André de L'Isle
fils légitime de son père, cultivateur, âgé de vingt quatre
ans, et de son épouse Jeanne Bézard, sans profession, âgée
de trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de St. André de L'Isle.
Le mariage a été célébré en présence
Premier témoin Jean Galard, menuisier, âgé de cinquante
cinq ans, second témoin Paul Diffons, cultivateur, âgé de
vingt six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons redonné le présent acte que
le mariage a été déclaré et signé ainsi que
Comté de Dantagnan, le jour
Dantagnan, le jour de St. André de L'Isle, faisant
fonction d'officier public de l'état civil.

C. Pouchet
Galard
Diffons

N. 1
Du 1^{er} Janvier



Joseph François
Laporte
Par acte en date du premier
Janvier mil huit cent treize
il est constaté que
le mariage a été
célébré en présence
de deux témoins
et d'un officier
public de l'état civil
et que le mariage
a été déclaré et
signé ainsi que
Comté de Dantagnan, le jour
Dantagnan, le jour de St. André de L'Isle, faisant
fonction d'officier public de l'état civil.

Decret de Louverture
de dix Janvier mil huit cent
trois
le huit Janvier mil huit cent
trois
le huit Janvier mil huit cent
trois
le huit Janvier mil huit cent
trois

N. 6
Du 1^{er} Janvier

Jean Duteuil

Des premiers Janvier mil huit cent quatre vingt
trois, à onze heures du matin.
Acte de mariage de Joseph François Laporte, né le
vingt huit Janvier dernier, à son lieu de naissance au bourg de
St. André de L'Isle, fils légitime de son père, cultivateur, âgé de
deux ans, et de Jeanne Bézard, sans profession, âgée de trente
sept ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de
L'Isle.
Le mariage a été célébré en présence
Premier témoin Joseph François Laporte, âgé de
vingt neuf ans, second témoin Jean Chasvini, professeur, âgé de
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons redonné le présent acte que
le mariage a été déclaré et signé ainsi que
Comté de Dantagnan, le jour
Dantagnan, le jour de St. André de L'Isle, faisant
fonction d'officier public de l'état civil.

Laporte
Duteuil

Du premier Janvier mil huit cent quatre vingt trois, à onze
heures du matin.
Acte de mariage de Jean Duteuil, né le onze Janvier dernier, à son
lieu de naissance au bourg de St. André de L'Isle, fils légitime de son
père, cultivateur, âgé de vingt quatre ans, et de Jeanne Bézard, sans
profession, âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de St. André de L'Isle.
Le mariage a été célébré en présence
Premier témoin Pierre Robin, sabotier, âgé de cinquante deux ans,
second témoin Jean Galard, menuisier, âgé de cinquante cinq ans,
habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons redonné le présent acte que
le mariage a été déclaré et signé ainsi que
Comté de Dantagnan, le jour
Dantagnan, le jour de St. André de L'Isle, faisant
fonction d'officier public de l'état civil.

Duteuil
Robin
Galard

N^o 7

Du 9 Février

Jean Coullandreu

Dece... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 8

Du 13 Février

Mathieu Bobest

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 9

Du 15 Février

Antoine Ponteneau

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 10

Du 17 Février

Lois Charpentier

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 11

Du 19 Février

Antoine Ponteneau

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 12

Du 21 Février

Antoine Ponteneau

Du neuf Février mil huit cent quatre vingt six
à deux heures du soir,
Acte de mariage de Jean Coullandreu, né à
deux heures du matin au lieu de Plagny, commun de l'Archevêché
de Colmar, fil légitime de Augustin Coullandreu cultivateur
âgé de quarant trois ans, et de Angélique Légnard son
propre âgé de trente cinq ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Plagny.

Le said enfant a été reconnu être marcelin
Premier témoin Jean Pava, tonnelier, âgé de trente deux
ans, habitant de cette commune,
Sur la requête et présentation à nous faite par le said
enfant nous avons vérifié le pointant acte que le témoin est légitime
au nom après lecture et nous déclarant que a été dit et ainsi
Comté suivant le loi par nous Comte Martin Dantagnon
de l'Archevêché de Colmar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Pava / J. Bernier

Du deux Février mil huit cent quatre vingt six à
deux heures du soir.

Acte de mariage de Mathieu Bobest, né à deux heures
du matin au lieu de Plagny, commun de l'Archevêché de
Colmar, fil légitime de Jean Bobest cultivateur, âgé de trente trois ans,
et de Marguerite Demagnon, son épouse, âgée de vingt
deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagny.

Le said enfant a été reconnu être marcelin
Premier témoin Antoine Ponteneau, marié, âgé de quarante
trois ans, demeurant à Plagny, Second témoin Gilbert qui
cultivateur, âgé de cinquante sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le said
enfant nous avons vérifié le pointant acte que le témoin
est légitime au nom après lecture, et nous déclarant que
dit et ainsi.

Comté suivant le loi par nous Comte Martin
Dantagnon, de l'Archevêché de Colmar, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Antoine Ponteneau / J. Bernier

N^o 9

Du 15 Février



Jean Reynard

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 10

Du 17 Février

Lois Charpentier

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 11

Du 19 Février

Antoine Ponteneau

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 12

Du 21 Février

Antoine Ponteneau

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 13

Du 23 Février

Antoine Ponteneau

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

N^o 14

Du 25 Février

Antoine Ponteneau

Desce... de Verac (pauvre) le vingt deux jours... le 26 Janv 1970 - le Mois

Du vingt deux Février mil huit cent quatre vingt six
à deux heures du soir,
Acte de mariage de Jean Reynard, né à deux heures
du matin au lieu de Plagny, commun de l'Archevêché de
Colmar, fil légitime de Pierre Reynard cultivateur, âgé de quarant
trois ans, et de Marie son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Plagny.

Le said enfant a été reconnu être marcelin
Premier témoin Gilbert qui cultivateur, âgé de
cinquante sept ans, Second témoin Pierre Reynard, cultivateur, âgé de
cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le said
enfant nous avons vérifié le pointant acte que le témoin est
légitime au nom après lecture et nous déclarant que dit et ainsi.

Comté suivant le loi par nous Comte Martin Dantagnon
de l'Archevêché de Colmar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Approuvé en nos nom et par nous le corps de l'acte.

J. Bernier / J. Bernier

Du vingt cinq Février mil huit cent quatre vingt
six à deux heures du soir.

Acte de mariage de Lois Charpentier, né à deux heures
du matin au lieu de la Gatte, commun de l'Archevêché de Colmar,
fil légitime de Pierre Charpentier cultivateur, âgé de quarant
trois ans, et de Marie son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de la Gatte.

Le said enfant a été reconnu être marcelin
Premier témoin Gilbert qui cultivateur, âgé de
cinquante sept ans, Second témoin Pierre Reynard, cultivateur, âgé de
cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le said
enfant nous avons vérifié le pointant acte que le témoin est
légitime au nom après lecture et nous déclarant que dit et ainsi.

Comté suivant le loi par nous Comte Martin Dantagnon
de l'Archevêché de Colmar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Approuvé en nos nom et par nous le corps de l'acte.

J. Bernier / J. Bernier

Du 12 Mars

Jean Rivet

Du vingt cinq Février mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir.

Acte de mariage de Jean Rivet, né à Paris, de son mariage au lieu de Chaubin, commun de Chaubin, célébré par légitime de Bernard Rivet, curé, âgé de vingt neuf ans, et de Madeleine Laborie, son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés à Roumont sur le territoire de Chaubin.

Le lieu de mariage a été reconnu être par les Premiers témoins Jean Rivet, tombé, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Rivet, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Combatte devant nous le lui par nous Louis Marteau Dantagnan, élu au de St André de Lubran, faisant le fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Rivet

Dantagnan

Du deux Mars mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir.

Acte de mariage de Marie Rivet, née à Paris, de son mariage au lieu de Chaubin, commun de Chaubin, célébré par légitime de Jean Rivet, curé, âgé de vingt neuf ans, et de Madeleine Laborie, son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés à Roumont sur le territoire de Chaubin.

Le lieu de mariage a été reconnu être par les Premiers témoins Jean Rivet, tombé, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Rivet, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Combatte devant nous le lui par nous Louis Marteau Dantagnan, élu au de St André de Lubran, faisant le fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Rivet

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Notre acte pu date du vingt deux Mars mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir, nous a été présenté par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Notre acte pu date du deux Mars mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir, nous a été présenté par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Notre acte pu date du deux Mars mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir, nous a été présenté par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Du 12 Mars



Le citoyen Charles Rivet, âgé de vingt six ans, habitant de Chaubin, a été reconnu être par les Premiers témoins Jean Rivet, tombé, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Rivet, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Combatte devant nous le lui par nous Louis Marteau Dantagnan, élu au de St André de Lubran, faisant le fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Rivet

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Du deux Mars mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir.

Acte de mariage de Marie Rivet, née à Paris, de son mariage au lieu de Chaubin, commun de Chaubin, célébré par légitime de Jean Rivet, curé, âgé de vingt neuf ans, et de Madeleine Laborie, son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés à Roumont sur le territoire de Chaubin.

Le lieu de mariage a été reconnu être par les Premiers témoins Jean Rivet, tombé, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Rivet, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui sera lu et signé avec nous après lecture et non le déclarant qu'il a déclaré.

Combatte devant nous le lui par nous Louis Marteau Dantagnan, élu au de St André de Lubran, faisant le fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Rivet

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

Dantagnan

1817

Du 7 Avril

François Bézeau

Du cinq Avril mil huit cent quatre vingt dix
à deux heures du matin.
Acte de naissance de François Bézeau, né le trois
cinq, à deux heures de l'après midi, au lieu de Calong,
commune de St André de Culbra, fils légitime de Jean
Bézeau, cultivateur, âgé de quarante sept ans, et de Jeanne
Marie Choquet, sans profession, âgée de trente neuf ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Calong.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Marie Choquet, marchand, âgé de cinquante
cinq ans, second témoin Antoine Fauré, menuisier, âgé de cinquante
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin a
déclaré être signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Joseph Martin
Dantagnan, Maire de St André de Culbra, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Bézeau *Jeanne* *Jm Choquet*
Dantagnan

N. 18

Du 7 Avril

Maria Baronne

Acte de naissance de Maria Baronne, née le trois
cinq, à deux heures du matin, au lieu de Plagn, commune de St André de
Culbra, fille légitime de Eugène Baronne, cultivateur, âgé de
vingt quatre ans, et de Catharine Dorichaud, sans profession,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagn.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Eli Larum, garde champêtre, âgé de
cinquante sept ans, second témoin Charles Caillaud, marchand,
âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin a
déclaré être signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Joseph Martin Dantagnan,
Maire de St André de Culbra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Baronne *Eli Larum* *Charles Caillaud*
Dantagnan

N. 19

Du 7 Avril



Maria Olivier

Acte de naissance de Maria Olivier, née le trois
cinq, à deux heures du matin, au lieu de Gouffert, commune de St André de
Culbra, fille légitime de Laurent Olivier, cultivateur, âgé de
vingt sept ans, et de Anne Legendre, sans profession, âgée de
deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de
Gouffert.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnard, coiffeur, âgé de cinquante
neuf ans, second témoin Alfred Galand, serrurier, âgé de trente
sept ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin a
déclaré être signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Joseph Martin Dantagnan,
Maire de St André de Culbra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Olivier *Alfred Galand* *Jm Legendre*
Dantagnan

N. 20

Du 17 Avril

Lucien Pierre
Pierre

Acte de naissance de Lucien Pierre, né le dix sept
avril, à deux heures du matin, au lieu de Plagn, commune de St André de
Culbra, fils légitime de Jean Pierre, cultivateur, âgé de vingt neuf ans, et de
Marie Blaise Joug, sans profession, âgée de vingt quatre ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagn.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Charles Caillaud, marchand, âgé de cinquante
sept ans, second témoin Jean Bernard, coiffeur, âgé de
cinquante neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin a
déclaré être signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Joseph Martin Dantagnan,
Maire de St André de Culbra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Pierre *Charles Caillaud* *Jm Bernard*
Dantagnan

Du sept Avril mil huit cent quatre vingt dix
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Marie Olivier, née le trois
cinq, à deux heures du matin, au lieu de Gouffert, commune de St André de
Culbra, fille légitime de Laurent Olivier, cultivateur, âgé de
vingt sept ans, et de Anne Legendre, sans profession, âgée de
deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de
Gouffert.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bonnard, coiffeur, âgé de cinquante
neuf ans, second témoin Alfred Galand, serrurier, âgé de trente
sept ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin a
déclaré être signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Joseph Martin Dantagnan,
Maire de St André de Culbra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Olivier *Alfred Galand* *Jm Legendre*
Dantagnan

Du dix sept Avril mil huit cent quatre vingt dix,
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Lucien Pierre, né le dix sept
avril, à deux heures du matin, au lieu de Plagn, commune de St André de
Culbra, fils légitime de Jean Pierre, cultivateur, âgé de vingt neuf ans, et de
Marie Blaise Joug, sans profession, âgée de vingt quatre ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagn.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Charles Caillaud, marchand, âgé de cinquante
sept ans, second témoin Jean Bernard, coiffeur, âgé de
cinquante neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin a
déclaré être signé avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Joseph Martin Dantagnan,
Maire de St André de Culbra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Pierre *Charles Caillaud* *Jm Bernard*
Dantagnan

N. 21

Du 21 Avril

Jean Mallard

Par acte en date du vingt...
Dececi à l'Église de
Cubzac, le vingt six
octobre mil neuf cent...
et dix -
le 26 octobre 1921
le Maire
Lacis Bassin

Du vingt-un Avril mil huit cent quatre vingt...
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Jean Mallard, né hier à deux
heures du soir au lieu de la Garroche, commune de Saint-Amand
de Cubzac, fils légitime de Guillaume Mallard, cultivateur, et
de Marie huit ans, et de Jeanne Chema, sans profession, âgée
de trente-trois ans, mariés et demeurant ensemble au lieu
de la Garroche.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré.
Premier témoin Jean Jules Borenguet, boulanger, âgé de
trente-deux ans, second témoin Jean Cordou, coiffeur, âgé
de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
approuvé après lecture et non le déclarant qui a dit ne s'en
comporter que comme le lui parvenant. L'acte a été
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubzac, faisant la fonction
publique de l'état civil.

Jordan Jules Borenguet
Dantagnan

N. 22

Du 27 Avril

Jean Vieud

Par acte en date du vingt...
Dececi à l'Église de
Cubzac, le vingt six
octobre mil neuf cent...
et dix -
le 26 octobre 1921
le Maire
Lacis Bassin

Du vingt-sept Avril mil huit cent quatre vingt...
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Jean Vieud, né hier à deux heures
du matin au lieu de Saint-Amand de Cubzac, fils légitime de
Etienne Vieud, carrier, âgé de trente-quatre ans, et de Marie
Stegout, sans profession, âgée de trente-trois ans, mariés et
demeurant ensemble au lieu de Saint-Amand de Cubzac.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré.
Premier témoin Elie Lacroix, garde-champêtre, âgé de
cinquante-sept ans, second témoin Pierre-François Sabatier, âgé
de cinquante-deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été
lu et approuvé après lecture et non le déclarant qui a dit ne s'en
comporter que comme le lui parvenant. L'acte a été
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubzac, faisant la fonction
publique de l'état civil.

Henri Vieud
Dantagnan

Lacis Bassin
Dantagnan

N. 23

Du 29 Avril

Jules Clodomir
Simion



Du vingt-neuf Avril mil huit cent quatre vingt...
à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jules Clodomir Simion, né le vingt-neuf
de ce mois à deux heures du soir au lieu de Saint-Amand
de Cubzac, fils légitime de Jean Simion, coiffeur, âgé de vingt
cinq ans, et de Marie Bordin, sans profession, âgée de vingt-deux
ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Saint-Amand de Cubzac.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré.
Premier témoin André Vidier, tailleur de pierre, âgé de vingt
quatre ans, second témoin Jean Cordou, coiffeur, âgé de cinquante
quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
approuvé après lecture et non le déclarant qui a dit ne s'en
comporter que comme le lui parvenant. L'acte a été
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubzac, faisant la fonction
publique de l'état civil.

Jean Simion
Dantagnan

N. 24

Du 29 Avril

Jeanne Marie
Beaume

Par acte en date du vingt six
novembre mil neuf cent dix-huit
sur les registres de cette commune,
Jeanne Marie BEAUME dont la
naissance est inscrite dans l'acte
N. 20 a épousé mariage avec
Augustin GALTIER
dont l'inscription sera inscrite
officielle de l'état civil le vingt six
novembre mil neuf cent dix-huit.

Decrees à la Lande de
Froncée (Gironde) le
vingt six Avril mil neuf cent
deux mille neuf.
le vingt six Avril mil neuf cent
deux mille neuf.

le Maire
Lacis Bassin

Du vingt-neuf Avril mil huit cent quatre vingt...
à deux heures du matin.
Acte de naissance de Jeanne Marie Beaume, née le
vingt-cinq de ce mois à deux heures du matin au lieu de
Saint-Amand de Cubzac, fille légitime de Pierre Beaume, marchand
de porcelaine, âgé de trente-huit ans, et de Marie Marie Lacroix,
sans profession, âgée de trente-trois ans, mariés et demeurant
ensemble au lieu de Saint-Amand de Cubzac.

L'acte de naissance a été reconnu et enregistré.
Premier témoin Elie Lacroix, garde-champêtre, âgé de
cinquante-sept ans, second témoin Pierre-François Sabatier, âgé
de cinquante-deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
lu et approuvé après lecture et non le déclarant qui a dit ne s'en
comporter que comme le lui parvenant. L'acte a été
Dantagnan, officier de l'état civil de Cubzac, faisant la fonction
publique de l'état civil.

Henri Beaume
Dantagnan

Lacis Bassin
Dantagnan

1024
Du 10 Mai
Néon Rousseau

En vertu d'un acte de baptême
d'un enfant né le 10 mai 1894
à Néon Rousseau, commune de
Dantagnan, département de la
Loire, par son officier public
le 10 mai 1894.

Décédée à MOISSAC
(Tarn et Garonne), le
21 février 1994.
Mention du 25 février 1994
à Moissac.

Spécie

N: 86

Du 11 Mai
Marie Elisabeth
Georgette Girault

Mariée à André de Cobrac
le 10 mai 1894, par son officier
public, à Néon Rousseau, commune de
Dantagnan, département de la Loire.

Le Maire
G. Perrin

Décédée à St André de Cobrac
(Gard) le 21 août 1904
par son officier public, à Néon Rousseau,
commune de Dantagnan, département de la Loire.
Mention du 25 février 1994
à Moissac.

Du dix Mai mil huit cent quatre vingt quatre
à une heure du matin.
Acte de naissance de Helon Rousseau, né à
une heure du matin, au lieu de la Gare, commune de
Néon Rousseau, fille légitime de René Rousseau,
d'origine, âgé de trente trois ans, et de Marie Rigot
d'au professeuse, âgée de vingt trois ans, mariés et
ensemble au dit lieu de la Gare.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Raymond, chaudronnier, âgé de
quarante huit ans, second témoin Jean Dumas, chaudronnier,
âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
d'usage nous avons vérifié le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté devant le dit par nous Louis Martin
Dantagnan, Maire de la commune de Dantagnan, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

approuvé le mot vingt deux cent
H. Rousseau Dumas Jean
Raymond Jean Dantagnan

Du onze Mai mil huit cent quatre vingt quatre
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Marie Elisabeth Georgette
Girault, née à dix heures du matin, au lieu de
la Gare de Néon Rousseau, fille légitime de Jean Girault,
moulinier, âgé de trente deux ans, et de Elisabeth Bédier
tailleur en robe, âgée de trente ans, mariés et domiciliés
ensemble au bourg de St André de Dantagnan.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Lurier, moulinier, âgé de trente
trois ans, second témoin Jean Dumas, chaudronnier, âgé
de vingt neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
said enfant, nous avons vérifié le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant le dit par nous Louis Martin
Dantagnan, Maire de la commune de Dantagnan, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Girault P. Lurier Jean Dumas
Dantagnan

1027
Du 11 Mai



Francine Georgette
Anais



Du quinze Mai mil huit cent quatre vingt
quatre, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Francine Georgette Anais
née à dix heures du matin, au bourg de Dantagnan,
d'origine, fille légitime de Louis Anais, tisserand,
âgé de vingt trois ans, et de Marie Perron, sans profession,
âgée de vingt quatre ans, mariés et domiciliés ensemble
au bourg de Dantagnan.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Joseph Laperon, tailleur et habit, âgé
de vingt neuf ans, second témoin Jean Pierre Lurier,
âgé de vingt sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le said enfant nous avons vérifié le présent acte qui
a été et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant le dit par nous Louis Martin
Dantagnan, Maire de la commune de Dantagnan, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Louis Anais J. Laperon
P. Lurier Dantagnan

1028
Du 12 Mai

Auguste Duran

En vertu d'un acte de baptême
d'un enfant né le 12 mai 1894
à Néon Rousseau, commune de
Dantagnan, département de la
Loire, par son officier public
le 12 mai 1894.

Du vingt cinq Mai mil huit cent quatre vingt
quatre, à onze heures du matin.

Acte de naissance de Auguste Duran, né à
dix heures du matin, au lieu de la Gare, commune de
Dantagnan, département de la Loire, fils
légitime de Jean Duran, cultivateur, âgé de vingt trois ans,
domicilié au dit lieu de la Gare, et de sa femme, nommée
Marie.

Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Elie Lurier jardinier, âgé de cinquante
huit ans, second témoin Pierre Lurier, habitant, âgé de cinquante
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
said enfant nous avons vérifié le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté devant le dit par nous Louis Martin
Dantagnan, Maire de la commune de Dantagnan, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Lurier P. Lurier
Dantagnan

N. 27

Du 2 Juin
Jeanne Croville

Du deux juin mil huit cent quatre vingt six
à dix heures du matin.
Acte de naissance de Jeanne Croville, née hier à dix heures du matin au lieu de Fontboudreau, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Croville, cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Marie Payron, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudreau.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Ferris, salétier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Jean Raymond, chaudronnier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que la tierce et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté tenu au loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean
Croville Jean
Ed Dantagnan

Acte de naissance en date du deux juin mil huit cent quatre vingt six à dix heures du matin. Acte de naissance de Jeanne Croville, née hier à dix heures du matin au lieu de Fontboudreau, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Croville, cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Marie Payron, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudreau.

Decretes de St André de Cubzac le 20 Juin 1848

N. 28

Du 2 Juin
Jeanne Croville

Du deux juin mil huit cent quatre vingt six
à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marie Croville, née hier à dix heures du matin au lieu de Fontboudreau, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Croville, cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Marie Payron, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudreau.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Ferris, salétier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Jean Raymond, chaudronnier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que la tierce et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté tenu au loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean
Croville Jean
Ed Dantagnan

N. 21

Du 4 Juin
Catharine Morrison



Du quatre juin mil huit cent quatre vingt six
à dix heures du matin.
Acte de naissance de Catharine Morrison, née hier à dix heures du matin au lieu de Fontboudreau, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Barthélémy Morrison, cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Marie Morvick, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudreau.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Raymond, chaudronnier, âgé de quarante huit ans, second témoin Jean Dantagnan, chaudronnier, âgé de vingt cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que la tierce et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté tenu au loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean
Morrison Jean
Ed Dantagnan

Acte de naissance en date du quatre juin mil huit cent quatre vingt six à dix heures du matin. Acte de naissance de Catharine Morrison, née hier à dix heures du matin au lieu de Fontboudreau, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Barthélémy Morrison, cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Marie Morvick, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudreau.

N. 22

Du 1 Juin
Jeanne Elizabeth Aguessan

Du cinq juin mil huit cent quatre vingt six
à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Jeanne Elizabeth Aguessan, née ce jour à midi au lieu de Jacquet, commune de St André de Cubzac, fille légitime de Charles Antoine Aguessan, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Morvick, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Jacquet. Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Gabriel Chiron, négociant, âgé de vingt cinq ans, second témoin Jean Soulerets, portillon, âgé de cinquante trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que la tierce et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté tenu au loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Aguessan Jean
Soulerets

N^o 55

Du 1^{er} Juin

Marian Joubert

Décédé à Lagou (Gard) de saige Juliette mil neuf cent soixant huit. Le dix huit juillet mil neuf cent soixant huit. le Maire, Louis Joubert

Du quatorze Juin mil huit cent quatre vingt deux au lieu de maton. Acte de naissance de Marie Joubert, née le 2 à la commune de maton, au lieu de Galong, commune de l'Ardeuse de Labran, fille légitime de Jean Joubert cultivateur, âgé de trent ans, et de Françoise Perrat, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et domiciliés au dit lieu de Galong.

Le père de l'enfant a été reconnu être le père. Premier témoin Etienne Carrin garde champêtre, âgé de cinquante huit ans, second témoin Pierre Théron, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le sieur Eugène Joubert, domicilié à l'Ardeuse de Labran, nous avons relevé le présent acte qui les témoins et déclarants ont signé avec nous après lecture. Contente devant la loi par moi Louis Joubert, Maire de l'Ardeuse de Labran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Joseph Vigne Jussieu Dantignac

décédé à Mayes (Oise) le 20 mai 1866 mil neuf cent soixant six. le Maire, Louis Joubert

N^o 56

Du 23 Juin

Jean Boullé

Par acte en date du vingt trois Juin mil neuf cent soixant six, nous avons déclaré la mort de Jean Boullé, dont la naissance est constatée devant nous par acte de mariage de son mariage avec Marie Etienne. Les mentions fait par nous dans le dit acte a été reconnues par nous après lecture.

Du vingt trois Juin mil huit cent quatre vingt deux au lieu de maton.

Acte de naissance de Jean Boullé au lieu de maton, au bourg de St André de Labran, fils légitime de François Boullé, cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Catherine Gillet, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et domiciliés au dit lieu de St André de Labran.

Le père de l'enfant a été reconnu être le père. Premier témoin Victor Massol, entrepreneur, âgé de quarante six ans, second témoin Pierre Etienne Abadie, greffier de justice de paix, âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons relevé le présent acte qui les témoins et déclarants ont signé avec nous après lecture.

Contente devant la loi par moi Louis Joubert, Maire de l'Ardeuse de Labran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Boullé François V. Massol J. Abadie Dantignac

N^o 57

Du 1^{er} Juin

Jean Girard



Par acte en date du 1^{er} Juin mil huit cent quatre vingt deux, nous avons relevé le présent acte qui les témoins et déclarants ont signé avec nous après lecture. Contente devant la loi par moi Louis Joubert, Maire de l'Ardeuse de Labran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Du 26 Juin

Auguste Durieux

Reconnaissance

Du vingt cinq Juin mil huit cent quatre vingt deux au lieu de maton.

Acte de naissance de Jean Girard, né le 2 à la commune de maton, au lieu de Lablet, commune de St André de Labran, fils légitime de Etienne Girard cultivateur, âgé de trent ans, et de Marie Noë, sans profession, âgée de trent trois ans, mariés et domiciliés au dit lieu de Lablet.

Le père de l'enfant a été reconnu être le père. Premier témoin Jean Girard, fils, cultivateur, âgé de vingt neuf ans, second témoin Justin Camu, marchand, âgé de quarante huit ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons relevé le présent acte qui les témoins et déclarants ont signé avec nous après lecture.

Contente devant la loi par moi Louis Joubert, Maire de l'Ardeuse de Labran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Camu Dantignac

Aujourd'hui vingt six Juin mil huit cent quatre vingt deux, à cinq heures du soir, devant nous Maire de l'Ardeuse de Labran, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil, et de Jean Boullé, Maire de cette commune, Jean Durieux, cultivateur, âgé de vingt trois ans, domiciliés au lieu de St André de Labran, commune de St André de Labran, lesquels a déclaré reconnaître pour son fils naturel l'enfant Auguste Durieux, né dans cette commune le vingt quatre Mars dernier, et qui a été enregistré le vingt cinq du même mois, comme fils naturel de Jean Durieux, et de son nom.

La dite déclaration a été faite en présence du sieur Jean Raymond, charronnier, âgé de quarante huit ans, et Jean Joubert, boulanger, âgé de trent deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont signé avec nous après lecture, et ont la déclaration qui a été reconnue par moi.

Contente devant la loi par moi Louis Joubert, Maire de l'Ardeuse de Labran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Boullé Raymond Jean Joubert Dantignac

170.37

Du 1^{er} juillet
Marie Gasse
Perbelle

Du premier juillet mil huit cent quatre vingt dix
à trois heures du soir.
Acte de mariage de Marie Gasse Perbelle, née de
à neuf heures du soir, au lieu de l'Église de Cuhry, fille
Légitime de Pierre Gasse Perbelle, tailleur de pierre, âgé de
vingt six ans, et de Jeanne Béatrice Lévêque, sans profession
âgée de vingt deux ans, mariés à Remouant ensemble au lieu
de l'Église de Cuhry.

Le said mariage a été reconnu être féminin.
Premier témoin Baptiste Noy, prêtre, âgé de vingt
cinq ans, curé de l'église de Cuhry.
Second témoin Pierre Lévêque, âgé de
cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
said mariage nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé et déclaré en tel état que le témoin et le
Commissaire suivant le loi par nous Comte Martin
Dantagnan, Maire de l'Église de Cuhry, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Pierre Gasse Noy
Comte Martin Dantagnan

Du deux juillet mil huit cent quatre vingt dix
à deux heures du matin.

Acte de mariage de Catherine Rossard, née le vingt dix
juin dernier, à cinq heures du soir, au lieu de Cuhry, commune
de l'Église de Cuhry, fille légitime de Paul Rossard,
pâtissier, âgé de trente ans, et de Marie Marguerite Petit, sans
profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Cuhry.

Le said mariage a été reconnu être féminin.
Premier témoin Eli Carron, garde champêtre, âgé de
cinquante huit ans, second témoin Jean Chauvin, âgé de
deuxante six ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
said mariage nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé et déclaré en tel état que le témoin et le
Commissaire suivant le loi par nous Comte Martin
Dantagnan, Maire de l'Église de Cuhry, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Paul Rossard
Eli Carron
Comte Martin Dantagnan

170.39

Du 2¹ juillet
Jean Auger

Notre Église de Cuhry, le
dix huitième jour du mois de
juillet mil huit cent quatre
vingt dix.

Du vingt quatre juillet mil huit cent quatre
vingt dix à neuf heures du matin.
Acte de mariage de Jean Auger, né le sixième
juin au lieu de Remouant, commune de l'Église de Cuhry,
fils légitime de François Auger, propriétaire, âgé de vingt
trois ans, et de Marie Perbelle, sans profession, âgée de
vingt un an, mariés à Remouant ensemble au lieu de Cuhry,
commune de l'Église de Cuhry.

Le said mariage a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Chauvin, propriétaire, âgé de soixante
sept ans, second témoin Jean Dantagnan, propriétaire, âgé de
cinquante quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
said mariage nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé et déclaré en tel état que le témoin et le
Commissaire suivant le loi par nous Comte Martin
Dantagnan, Maire de l'Église de Cuhry, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dece de le onze octobre
mil huit cent quarante
sept à Saint André.
Le onze octobre mil huit
cent quarante sept
à Saint André.
Jean Auger
François Chauvin
Jean Dantagnan

170.40
Du 29 juillet

Jeanne Perronneau

Du vingt neuf juillet mil huit cent quatre
vingt dix à dix heures du matin.
Acte de mariage de Jeanne Perronneau, née le jour
quatre heures du matin, au lieu de la Grande commune de Cuhry,
fille légitime de Pierre Perronneau, cultivateur
de trente trois ans, et de Marie Deger, sans profession, âgée de
vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Grande
commune de Cuhry.

Le said mariage a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Jules Perronneau, boulanger, âgé de trente
deux ans, second témoin François Perronneau, prêtre, âgé de
trente ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
said mariage nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé et déclaré en tel état que le témoin et le
Commissaire suivant le loi par nous Comte Martin
Dantagnan, Maire de l'Église de Cuhry, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jules Perronneau
François Perronneau
Comte Martin Dantagnan

Du 6 Août

Mariage Gassin

Par acte en date du sept... marié mil neuf cent onze... de cette commune...

Déclaré à St André de... le vingt deux... mil neuf cent onze...

Le vingt deux... mil neuf cent onze... le Maire, Tarinquin

Du six Août mil huit cent quatre vingt dix... à quatre heures du soir... Acte de mariage de Marie Gassin...

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin... Premier témoin Jean Bernard... Dantagnan...

Constaté suivant le bon pour moi... Dantagnan...

Gassin Bernard P. Réziat Dantagnan

Du huit Août mil huit cent quatre vingt dix... à neuf heures du matin...

Acte de mariage de Pierre Vincent... fils de Jean Vincent... âgé de quarante ans...

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin... Premier témoin Charles Caillaud...

Sur la requête et présentation à mon fait par le père de l'enfant... Dantagnan...

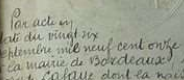
Constaté suivant le bon pour moi... Dantagnan...

Caillaud P. Réziat Dantagnan

Du 11 Août



André Joseph Lafaye



Par acte en date du vingt dix... marié mil neuf cent onze...

N. 114

Du 21 Août

Ann Valentine Plessier

Ann Valentine Plessier

Du onze Août mil huit cent quatre vingt dix... à quatre heures du soir... Acte de mariage de André Joseph Lafaye...

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin... Premier témoin Pierre Bernard...

Sur la requête et présentation à mon fait par le père de l'enfant... Dantagnan...

Constaté suivant le bon pour moi... Dantagnan...

Lafaye Lafaye Dantagnan

Du vingt cinq Août mil huit cent quatre vingt dix... à neuf heures du matin...

Acte de mariage de Ann Valentine Plessier... fils de Jean Plessier... âgé de trente trois ans...

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin... Premier témoin Jean Bernard...

Sur la requête et présentation à mon fait par le père de l'enfant... Dantagnan...

Constaté suivant le bon pour moi... Dantagnan...

P. Réziat Dantagnan

N° 41
Du 28 Août
Henri Lagarde

De vingt huit huit mil huit cent quatre vingt
à onze heures du matin.
Acte de naissance de Henri Lagarde, né ce jour à onze
heures du matin au lieu du Séd, commune de l'Abbaye de
filz légitime de Stephen Lagarde, cultivateur, âgé de trente
ans, et de Marie Bourreau, son épouse, âgée de trente
ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu du Séd.
Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Gabard, cultivateur, âgé de trente
huit ans, second témoin Jean Gami, cultivateur, âgé de vingt
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
nous avoir rédigé le présent acte que le témoin est légitime
nous après lecture et non le déclarant ont signé avec nous
Comtats devant la loi par moi Comte de Mont
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

M. Gabard F. Gami Dantagnon

Seigneur de
Mons (France) le 7
Novembre 1923.
le 27 No vembre 1923.
le Maire
Dantagnon

De 29 Août
Marguerite Houd

De vingt neuf huit mil huit cent quatre vingt
trois à onze heures du soir.
Acte de naissance de Marguerite Houd, née ce jour
à onze heures du soir au lieu du Séd, au lieu du
moulin de l'Abbaye, commune de l'Abbaye de
filz naturel de Marguerite Houd, sans profession, âgée
de huit ans, et de son père non nommé, la mère demeurant
au lieu dit le moulin de l'Abbaye.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Tourn, cultivateur, âgé de cinquante
ans, second témoin Etie Lavin, garde champêtre, âgé de
cinquante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
Voye, laq. femme à l'Abbaye de Cubzac, nous avons rédigé
présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.
Comtats devant la loi par moi Comte de Mont
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Houd Tourn Lavin Dantagnon

Dantagnon
Faisant fonction de Maire de l'Abbaye de Cubzac, le 29 Août 1923.
le Maire
Dantagnon

N° 47
Du 9 Juin
Marie Blanche
Blanc

De deux Septembre mil huit cent quatre
vingt six à quatre heures du soir
Acte de naissance de Marie Blanche Blanc,
née hier à sept heures du matin, au lieu de l'Abbaye de
filz légitime de Jean Blanc, cultivateur, âgé de vingt
neuf ans, et de Jeanne Bourreau, son épouse, âgée de
trente un an, mariés et demeurant ensemble au lieu
de l'Abbaye de Cubzac.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Joseph Tourn, cultivateur, âgé de quarante
cinq ans, second témoin Pierre Tourn, cultivateur, âgé de quatre
deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comtats devant la loi par moi Comte de Mont
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

M. Tourn J. Tourn Dantagnon

N° 48
Du 8 Juin
Pierre Louis Albert
Durantion

De huit Septembre mil huit cent quatre vingt six
à onze heures du matin
Acte de naissance de Pierre Louis Albert Durantion,
né hier à onze heures du soir au lieu de l'Abbaye de
filz légitime de Antonin Boiron Durantion, pharmacien, âgé
de trente cinq ans, et de Jeanne Chavon, son épouse, âgée
de trente un an, mariés et demeurant ensemble au lieu
de l'Abbaye de Cubzac.

Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Joseph Houd, cultivateur, âgé de trente six ans, second
témoin Lédouin Chéreau, marchand, âgé de trente un an, habitant
de cette commune et le premier témoin ayant la profession de cultivateur
de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comtats devant la loi par moi Comte de Mont
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Houd Chéreau Durantion

Dececi à Bordeaux
le neuf cent soixante
le seize mai mil neuf
cent soixante
le Maire
Dantagnon

Dececi à Bordeaux
le neuf cent cinquante
le quinze octobre mil
neuf cent cinquante quatre
le Maire
Dantagnon

N. 13
Du 30 8^{bre}

Du trente Septembre mil huit cent quatre vingt dix
à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Anne Beronnie Andria Dreu
mille vingt huit de ce mois à cinq heures du soir, au lieu
de St André de Cubzac; fille légitime de Jean Baptiste
Dreu, et Anne, âgé de trente ans, et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession, âgé de vingt cinq ans, mariés
et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Jules Bourquet, boulanger, âgé de
trente quatre ans, second témoin Jean Baptiste Laforgue, cultivateur,
âgé de trente sept ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins de la
déclaration ont signé avec nous après lecture.
Comté devant lequel le présent acte que le témoin de la
déclaration ont signé avec nous après lecture.
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Jules Bourquet Laforgue
Jean Dreu Bourquet

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

N. 14
Du 1 8^{bre}

Du cinq Octobre mil huit cent quatre vingt dix
à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Marie Roger, née le trois de ce
mois, à dix heures du matin, au lieu de Labrit commun de
St André de Cubzac; fille légitime de Jean Roger, tailleur de
pierre, âgé de trente un ans, et de Jeanne Germain, son profession,
âgé de trente un ans; mariés et demeurant ensemble au lieu
de Labrit.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Oscar Polotte, marchand tailleur,
âgé de trente ans, second témoin Jules Bourquet, boulanger, âgé
de quarante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comté devant lequel le présent acte que le témoin de la
déclaration ont signé avec nous après lecture.
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Jules Bourquet Polotte
Roger et Bourquet

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

N. 15
Du 11 8^{bre}

Du onze Octobre mil huit cent quatre vingt dix
à deux heures et demi de nuit.
Acte de naissance de Denise Laboratoire, née le neuf de
ce mois à huit heures du matin, au lieu de St André de Cubzac;
fille légitime de Victor Laboratoire, commerçant, âgé de vingt
sept ans, et de Jeanne Vignier, son profession, âgé de vingt
cinq ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Gabriel Fontenay, tailleur, âgé de quarante
neuf ans, second témoin Emmanuel Desbordes, cultivateur,
âgé de vingt quatre ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Comté devant lequel le présent acte que le témoin de la
déclaration ont signé avec nous après lecture.
Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

D Laboratoire Gab. Fontenay
Emmanuel Desbordes

N. 16
Du 18 8^{bre}

Du dix huit Octobre mil huit cent quatre vingt dix
à onze heures du matin.
Acte de naissance de Jean Estrade, né le dix de ce mois
à trois heures du matin, au lieu de la Garonne commune de
St André de Cubzac; fils légitime de Joseph Estrade, cultivateur
âgé de trente quatre ans, et de Anne Perruchon, son profession,
âgé de trente six ans; mariés et demeurant ensemble au lieu
de la Garonne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Raymond Fontenay, propriétaire, âgé
de quarante huit ans, second témoin Eloi Laviere, garde
champêtre, âgé de cinquante huit ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins ont signé
avec nous après lecture, et que le déclarant qui agit à l'aveu
Comté devant lequel le présent acte que le témoin de la
déclaration ont signé avec nous après lecture.
Maire de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J Fontenay Laviere

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

Acte en date du
deuxième mil huit cent
quatre vingt dix
à cinq heures du soir
au lieu de St André de
Cubzac; fille légitime
de Jean Baptiste Dreu
et de Françoise Marie
Beaufortin, son profession,
âgé de vingt cinq ans,
mariés et demeurant
ensemble au lieu de
St André de Cubzac.

110/17

Du 26 fev

Lois yvon
Rondet

Du vingt six Octobre mil huit cent quatre
vingt six, à deux heures du soir,
Acte de naissance de Louis Yvon Rondet, né
à sept heures du matin au Bourg de l'Abbaye de
fil legitime de Pierre Rondet, chef de maison
de vingt cinq ans, et de Marie Victoire Roy, son
propre epouse de vingt quatre ans, mariés et demeurant
ensemble au Bourg de l'Abbaye de Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin Jean Giraud, propriétaire, âgé de
trente ans, Second témoin Louis Lavraud, commun, âgé de
vingt trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Louis Yvon Rondet
Jean Giraud
Louis Lavraud
Louis Dantagon

110/18

Du 30 fev

Raoul de
Alfred Steg

Du trente octobre mil huit cent quatre
vingt six, à deux heures du soir,
Acte de naissance de Raoul Hippolyte Alfred Steg
né ce jour à cinq heures du matin au Bourg de l'Abbaye de
legitime de Louis Steg, vigneron de cinquante ans, et de
Cécile Perrin, sans profession, âgée de vingt quatre
ans, et demeurant ensemble au Bourg de l'Abbaye de
Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin Raymond Courvoisier, âgé de
vingt ans, Second témoin Louis Perrin, habitant de
cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Raoul Steg
Louis Steg
Cécile Perrin
Raymond Courvoisier
Louis Perrin
Louis Dantagon

110/19

Du 2 gbr

Marie Françoise
Cheron

Du deux Novembre mil huit cent quatre
vingt six, à quatre heures du soir,
Acte de naissance de Marie Françoise Cheron
née à cinq heures du matin au Bourg de l'Abbaye de Lubra
fille legitime de Paul Felix Cheron, vigneron, âgé de
vingt neuf ans, et de Marie Catherine Cheron, sans profession,
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de l'Abbaye de Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin François Gallais, vigneron, âgé de quarante
deux ans, Second témoin Louis Perrin, vigneron, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Marie Françoise Cheron
François Gallais
Louis Perrin
Louis Dantagon

110/20

Du 13 gbr

Lucienne Perrin
Perrin

Du treize Novembre mil huit cent quatre
vingt six, à deux heures du matin,
Acte de naissance de Lucienne Perrin, née ce jour
à six heures du matin au Bourg de l'Abbaye de Lubra
fille legitime de Louis Perrin, vigneron, âgé de
vingt six ans, et de Marie Perrin, sans profession,
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de l'Abbaye de Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin Raymond Courvoisier, vigneron, âgé de
vingt ans, Second témoin Louis Perrin, vigneron, âgé de
vingt six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Lucienne Perrin
Raymond Courvoisier
Louis Perrin
Louis Dantagon

110/19

Du 2 gbr

Marie Françoise
Cheron

Du deux Novembre mil huit cent quatre
vingt six, à quatre heures du soir,
Acte de naissance de Marie Françoise Cheron
née à cinq heures du matin au Bourg de l'Abbaye de Lubra
fille legitime de Paul Felix Cheron, vigneron, âgé de
vingt neuf ans, et de Marie Catherine Cheron, sans profession,
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de l'Abbaye de Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin François Gallais, vigneron, âgé de quarante
deux ans, Second témoin Louis Perrin, vigneron, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Marie Françoise Cheron
François Gallais
Louis Perrin
Louis Dantagon

110/20

Du 13 gbr

Lucienne Perrin
Perrin

Du treize Novembre mil huit cent quatre
vingt six, à deux heures du matin,
Acte de naissance de Lucienne Perrin, née ce jour
à six heures du matin au Bourg de l'Abbaye de Lubra
fille legitime de Louis Perrin, vigneron, âgé de
vingt six ans, et de Marie Perrin, sans profession,
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de l'Abbaye de Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin Raymond Courvoisier, vigneron, âgé de
vingt ans, Second témoin Louis Perrin, vigneron, âgé de
vingt six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Lucienne Perrin
Raymond Courvoisier
Louis Perrin
Louis Dantagon

110/21

Du 28 fev

Decide à
Gaurice

Du vingt huit fevrier mil huit cent quatre
vingt six, à deux heures du matin,
Acte de naissance de Gaurice, née ce jour
à six heures du matin au Bourg de l'Abbaye de Lubra
fille legitime de Louis Perrin, vigneron, âgé de
vingt six ans, et de Marie Perrin, sans profession,
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de l'Abbaye de Lubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu et déclaré
Premier témoin Raymond Courvoisier, vigneron, âgé de
vingt ans, Second témoin Louis Perrin, vigneron, âgé de
vingt six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte quel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
contente devant le, les sieurs Louis Dantagon, Maire de l'Abbaye de Lubra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Gaurice
Raymond Courvoisier
Louis Perrin
Louis Dantagon

N. 64

Du 16 gbr

Marian Rousseau

Qu'on a été marié à la main
au lieu de l'église, c'est la
même chose, car si l'on
épouse à la main, on est
marié, et si l'on est marié,
on est obligé de se conformer
à la loi, et de se conformer
à la loi, c'est la même chose.
C'est la même chose, c'est
la même chose, c'est la même
chose, c'est la même chose.
C'est la même chose, c'est
la même chose, c'est la même
chose, c'est la même chose.

Du sixième Novembre mil huit cent quatre vingt
deux, à onze heures du matin.

Acte de naissance de Marie Rousseau, née le
sixième heures du matin au lieu de Montabon, commune
de l'épave de Lubac, fille légitime de Félix Rousseau
et de Louise, âgé de quarante neuf ans, et de Antonine
Lecier, sans profession, âgé de vingt six ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Montabon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jules Bourquet, cultivateur, âgé de trente
quatre ans, demeurant à Lubac, charbonnier, âgé de
trente sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont
déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant le lieu par moi Louis Martin
Dantagnan, maire de l'épave de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Rousseau Jules Bourquet
Lecier Antonine Bourquet Dantagnan

N. 65

Du 6 Dbr

Gabriel Antonin
Boyer Guichard

Du six Décembre mil huit cent quatre vingt
deux, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Gabriel Antonin Boyer Guichard
né le quatre de ce mois à onze heures du soir au bourg de
l'épave de Lubac, fils légitime de Pierre Charles Guichard
et d'Alphonse Boissier, âgé de vingt huit ans, et de Marie Joseph
Alphonse Boissier, âgé de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit
lieu de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Vincent Marie Blénon Dantagnan,
propriétaire, âgé de quarante sept ans, demeurant à
Jean Boyer Guichard, propriétaire, âgé de cinquante quatre ans,
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui le
témoin ont déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant le lieu par moi Louis Martin
Dantagnan, maire de l'épave de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Blénon Vincent Boyer Guichard
Boyer Guichard Dantagnan

N. 64

Du 11 Dbr

Mariane Fernand
Caillaud

Du onze Décembre mil huit cent quatre vingt
deux, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Marianne Fernand Caillaud, née
le onze de ce mois au lieu de Montabon, commune de l'épave de Lubac,
fille légitime de Charles Fernand Caillaud, marchand, âgé de
vingt huit ans, et de Jeanne Guichard, sans profession,
âgé de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au
lieu de l'épave de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Descaud, cultivateur, âgé de cinquante
trois ans, demeurant à l'épave de Lubac, second témoin Jean Marie
Descaud, marchand, âgé de cinquante deux ans, demeurant
à l'épave de Lubac.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont
déclaré ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant le lieu par moi Louis Martin
Dantagnan, maire de l'épave de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Caillaud Fernand Descaud
Descaud

N. 62

Du 17 gbr

Mariane Fernand
Caillaud

Du dix sept Novembre mil huit cent quatre vingt
deux, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Marianne Fernand Caillaud, née
le dix sept de ce mois au lieu de Montabon, commune de l'épave de Lubac,
fille légitime de Charles Fernand Caillaud, marchand, âgé de
vingt huit ans, et de Louise Martin, sans profession, âgé de vingt sept ans,
mariés et demeurant ensemble au lieu de l'épave de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Georges Descaud, cultivateur, âgé de
six ans, second témoin Charles Caillaud, négociant, âgé de
vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont
signé avec nous, après lecture et nous le déclarant qui a dit et signé.

Comté suivant le lieu par moi Louis Martin
Dantagnan, maire de l'épave de Lubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Descaud Georges Caillaud
Caillaud

N. 65

Du 15 Dec

Arnaud-Vivroland

Acte de naissance de Vivroland, au lieu de Fombouren, commune de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Pierre Vivroland, cultivateur, agé de vingt cinq ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Fombouren.

Acte de naissance de Vivroland, au lieu de Fombouren, commune de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Pierre Vivroland, cultivateur, agé de vingt cinq ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Fombouren.

Le second enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jacques Gélouin, cultivateur, agé de quarante deux ans, second témoin Paul Chardarouin, cultivateur, agé de vingt cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui est conforme à la déclaration qui nous a été faite.

Le présent acte a été lu par moi, Emile Chardarouin, Dantagnan, officier de l'état de l'Arnaud de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gélouin Vivroland Chardarouin Dantagnan

D.A. Y. H. M.

N. 66

Du 15 Dec

Diippolyte Drillon

Acte de naissance de Diippolyte Drillon, au lieu de Poyrat, commune de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Jacques Drillon, cultivateur, agé de quarante trois ans, et de l'Arnaud de Lubra, cultivateur, agé de trente deux ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Poyrat.

Acte de naissance de Diippolyte Drillon, au lieu de Poyrat, commune de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Jacques Drillon, cultivateur, agé de quarante trois ans, et de l'Arnaud de Lubra, cultivateur, agé de trente deux ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Poyrat.

Le second enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Poulard, cultivateur, agé de cinquante quatre ans, second témoin Pierre Lepetit, cultivateur, agé de cinquante trois ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui est conforme à la déclaration qui nous a été faite.

Le présent acte a été lu par moi, Emile Chardarouin, Dantagnan, officier de l'état de l'Arnaud de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan Poulard Lepetit Chardarouin

N. 67

Du 17 Dec

Arnaud-Vivroland

Acte de naissance de Vivroland, au lieu de Fombouren, commune de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Pierre Vivroland, cultivateur, agé de vingt cinq ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Fombouren.

Acte de naissance de Vivroland, au lieu de Fombouren, commune de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Pierre Vivroland, cultivateur, agé de vingt cinq ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Fombouren.

Le second enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Joseph Lajoye, cultivateur, agé de vingt neuf ans, second témoin Louis Arnaud, cultivateur, agé de vingt six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui est conforme à la déclaration qui nous a été faite.

Le présent acte a été lu par moi, Emile Chardarouin, Dantagnan, officier de l'état de l'Arnaud de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Chardarouin Lajoye Arnaud

N. 68

Du 17 Dec

Louis Lajoye

Acte de naissance de Louis Lajoye, au lieu de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Joseph Lajoye, cultivateur, agé de vingt neuf ans, et de Jeanne Arnaud, cultivateur, agé de dix sept ans, marié et demeurant ensemble au lieu de l'Arnaud de Lubra.

Acte de naissance de Louis Lajoye, au lieu de l'Arnaud de Lubra, fil. legitime de Joseph Lajoye, cultivateur, agé de vingt neuf ans, et de Jeanne Arnaud, cultivateur, agé de dix sept ans, marié et demeurant ensemble au lieu de l'Arnaud de Lubra.

Le second enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Pierre Lajoye, cultivateur, agé de vingt sept ans, second témoin Louis Arnaud, cultivateur, agé de vingt six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte qui est conforme à la déclaration qui nous a été faite.

Le présent acte a été lu par moi, Emile Chardarouin, Dantagnan, officier de l'état de l'Arnaud de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Lajoye Arnaud Chardarouin

N. 61

Du 20 Dec

Mariage Philippe

Précédé à Bordeaux (France) le quinze Mai mil neuf cent soixante quinze - le 25 Mai 1975

Philippe

Le vingt deux mil huit cent quatre vingt sept

acte de naissance de Marie Philippine, née le dix sept de ce mois de Juin, au lieu de la garnité, commune de Caza, fille légitime de Pierre Philipe, tailleur d'âge de trente trois ans, et de Marie Estelle, sans profession, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble, commune de Caza au lieu de la garnité.

Le dit acte a été enregistré conformément à la loi du 23 Mars 1817, par le Maire de Caza, Monsieur Emile Dantagnan, assisté de ses adjoints, Monsieur Louis Dantagnan, et Monsieur Louis Dantagnan, tous trois domiciliés à Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza.

En présence de Monsieur Philippe Grimard, Maire de Caza, Monsieur Louis Dantagnan, et Monsieur Louis Dantagnan, tous trois domiciliés à Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza.

Philippe Grimard
Louis Dantagnan

C'est à côté le présent registre contenant tous les actes de naissance, de mariage, de reconnaissance et un peu rectification de nom, le jour trente un Décembre mil huit cent quatre vingt sept, par nous Louis Dantagnan, Maire de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza, faisant la fonction de maire de la commune de Caza.

Louis Dantagnan

Septième

Cable Alphanétique

des actes de naissances de St André de Cubac

Arondissement de Bordeaux

Année 1886

Nos des Actes	Noms et prénoms	Date
1 13	Arthur Mayaudon Marie Thérèse (Rédigé d'un)	12 Mars
2 27	Arnaut Françoise Georgette	14 Mars
3 32	Aguillon Jean Charles	1 Juin
4 39	Auger Jean	26 Juillet
5 17	Bériveau Françoise	1 Août
6 18	Barrault Marie	7 4
7 24	Beauvais Jean Marie	29 4
8 27	Boussier Octave	11 Mars
9 40	Bretonneau Jean	29 Juillet
10 47	Blanc Marie Blanche	2 7 Mars
11 62	Bacalieu Alexandre Marie	17 9 Mars
12 7	Coullandou Eugène	4 Février
13 10	Charpentier Louis	17 4
14 42	Cartier Pierre Vincent Fernand	8 Août
15 59	Chéreau Marie Genevieve	2 9 Mars
16 64	Coullandou Marie Genevieve	11 2 Mars
17 2	Delay Jean Marie Catherine	7 Janvier
18 6	Dubouil Jean	19 Février
19 12	Dauvion Marie	2 Mars
20 23	Dureau Auguste	31 Mars
21 36	Dureau Auguste (Reconnu par son père)	26 Juin
22 41	Duranton Pierre Louis Albert	1 7 Mars
23 53	Deu Anne Germaine Andrieu	10 4
24 66	Duclon Hippolyte	13 2 Mars
25 16	Ete Jean	27 Mars

26	36	Costade Jean	16 8 ^{br}
27	3	Costin Marie Elizabeth Kelly	1 ^{er} Janvier
28	11	Curet Jean	21 Janvier
29	14	Coujon Jean	17 Mars
30	4	Galoup Elizabeth Leonie Genevieve	24 7
31	26	Gerault Marie Elizabeth Gergette	11 Mars
32	35	Giraud Jean	27 Juin
33	41	Garnier Marie	6 Mars
34	63	Guehard Gabriel Antoine Roger	6 Mars
35	33	Laurin Marie	17 Juin
36	1	Lalanne Jean	2 Janvier
37	1	Laposte Joseph Francois	1 ^{er} Mars
38	23	Lafay Andre Joseph	11 Mars
39	45	Lagarde Marie	23 7
40	51	Laforge M. Adeline	30 7 ^{br}
41	32	Lalanne Jean Noël	21 7
42	11	Laborde Denis	11 Mars
43	3	Meynard Jean	23 Mars
44	21	Mailard Jean	21 Mars
45	31	Morison Catherine	4 Juin
46	46	Maid Marguerite	29 Mars
47	10	Maid Marguerite (Reconnaisance)	20 7 ^{br}
48	19	Olivier Marie	7 Mars
49	20	Petit Lucien Pierre	17 7
50	37	Perbitt Marie Marie	17 Juillet
51	41	Pleuau Anne Valentine	21 Mars
52	60	Poirin Eugene Pierre	13 9 ^{br}
53	69	Pitre Jean Louis Francon	17 Mars
54	69	Phelipe Marie	20 7
55	1	Pousset Pierre Joseph	11 Janvier
56	8	Robert Mathieu	13 Mars

57	24	Reulleau Jean	28
58	31	Reuans Catherine	23 Juin
59	49	Roux Marguerite	2 Juillet
60	54	Roger Marie	14 7 ^{br}
61	17	Rondet Louis Jean	7 7 ^{br}
62	61	Rousseau Marie	26 7
63	23	Simon Jules Closerie	16 9 ^{br}
64	14	Steg Paul Marie Alfred	27 Mars
65	68	Taugon Louis	20 8 ^{br}
66	24	Treuil Jean	17 Mars
67	20	Treuil Marie	2 Juin
68	22	Vraus Jean	2 7
69	67	Viret Marie	27 Mars
			13 Mars

Colou et avoué le présente table contenant
 soixante six acts de naissance, deux de reconnaissance,
 et un pour rectification de nom, ce jour vingt neuf
 Janvier mil huit cent quatre vingt sept par nous
 Comte Maxime Dantagnan, Maire de la ville de Colbran,
 remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.
 Dantagnan